

6 juillet 2006

Concept **pour la deuxième édition du Portfolio européen des langues 15⁺ (PEL III)**

1. Introduction

1.1 Phase de préparation et première validation du PEL (1996-2001)

Après des essais préliminaires menés dans les années 1996-1999, la version pilote du Portfolio européen des langues pour jeunes et adultes (PEL 15⁺) a été testée à partir de 1999 dans près de 450 classes, dont la moitié environ dans le canton du Tessin, et dans tous les types de filières du degré secondaire II. Les expériences engrangées ont été intégrées dans la réalisation de la version définitive de la 1^{re} édition du PEL, qui a été validée en novembre 2000 par le Conseil de l'Europe et enregistrée comme le premier portfolio de langues, raison pour laquelle ce dernier est désigné par le n° 1.2000. Cette version a été produite en français, en allemand, en italien et en anglais. Durant les années qui ont suivi sa parution, le PEL 15⁺ suisse a joué le rôle de prototype dans l'espace européen; de nombreux projets PEL s'en sont inspirés dans d'autres pays. En Suisse, le PEL 15⁺ est appelé PEL III depuis un certain temps, du fait de la distinction à établir avec les PEL destinés aux apprenants plus jeunes.

1.2 Introduction du PEL : expériences et évolutions enregistrées entre 2001 et 2006

1.2.1 Lancement en mars 2001

Le PEL III a été lancé le 1^{er} mars 2001, dans le cadre de l'Année européenne des langues. A cette occasion, la CDIP a publié une Déclaration concernant l'introduction du PEL, à laquelle ont souscrit 30 cosignataires (offices fédéraux, associations, conférences). Celle-ci recommande aux cantons et aux institutions éducatives de :

- de prendre les mesures nécessaires pour permettre une large utilisation du PEL à tous les niveaux et dans tous les secteurs du système éducatif;
- d'offrir à tous les apprenants la possibilité d'utiliser la version révisée du portfolio, à partir de la 9^e année de scolarité;
- de faire figurer le PEL dans leur programme des cours des établissements de formation initiale et continue des enseignantes et enseignants, afin d'encourager ces derniers à l'intégrer dans leur enseignement, et de procéder à une adaptation des moyens d'enseignement;
- de prendre les mesures nécessaires afin de garantir la reconnaissance officielle du PEL dans le monde de la formation ainsi que dans celui du travail;
- de tenir compte, dans les plans d'études et les réglementations concernant la reconnaissance des diplômes des divers niveaux d'enseignement, du *Cadre européen commun de référence pour les langues*, en particulier pour ce qui concerne les objectifs et la description des niveaux de compétences;
- d'accorder une reconnaissance officielle aux diplômes et certificats de langues délivrés par des institutions publiques ou privées uniquement s'ils sont conformes au *Cadre européen commun de référence pour les langues* et s'ils correspondent aux niveaux de compétences décrits;
- de désigner, dans chaque canton, une "personne-relais PEL" qui assure la cohérence entre les divers niveaux d'enseignement et participe à la coordination régionale et suisse en matière de PEL.

1.2.2 Langues d'édition du PEL

Le fait qu'il manquait une version romanche, ainsi que des titres et des textes en romanche dans le classeur, a suscité une intervention du gouvernement grison. Entre-temps, une version romanche a été réalisée pour les formulaires / modules à photocopier, qui ne sont toutefois disponibles qu'en format électronique (à télécharger sur le site internet du PEL). Cependant, le PEL III n'a pour l'instant pas été introduit officiellement dans le canton trilingue des Grisons.

1.2.3 Introduction du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) et du PEL

Les recommandations de 2001 n'ont pas prévu explicitement de différence entre l'introduction du CECR et celle du PEL. Et pourtant, comme l'ont montré les expériences engrangées jusqu'à présent dans le domaine, ces deux instruments ont été acceptés différemment et se sont par conséquent aussi établis à un rythme différent :

Le CECR, c'est-à-dire surtout la grille comportant les niveaux de référence européens, a déjà été repris ces dernières années dans différents plans d'études de la scolarité obligatoire ainsi que dans ceux de la formation professionnelle du degré secondaire II. Le cadre atteint ainsi le but qui est le sien, à savoir créer de la transparence et une cohérence dans le système; il joue également un rôle important dans la stratégie de la CDIP et donc dans le projet HarmoS (standards de formation) de la CDIP. Des projets de moyens d'enseignement (par ex. anglais à l'école primaire) font référence aux niveaux du CECR. Les prestataires de formation continue (dont l'école-club, l'Office fédéral du personnel, la Poste suisse et les CFF) orientent leurs programmes de langues en fonction des niveaux du CECR. Sur le plan international, pratiquement tous les principaux prestataires de certificats de langues ont calqué leurs diplômes sur le CECR.

Pour ce qui est de l'introduction du PEL III, plusieurs régions et cantons ont édicté des recommandations ou pris des décisions depuis 2001, principalement dans le sens d'une utilisation *libre* – c'est-à-dire que les écoles et les enseignants décident s'ils souhaitent intégrer le PEL dans leur enseignement. En dépit des cours pour cadres et des cours de formation continue destinés aux enseignants, qui ont été fréquentés par quelques centaines de personnes sur l'ensemble du pays, la mise en œuvre des recommandations de 2001 n'en est qu'à ses débuts. On constate pourtant une intensification dans ce domaine depuis la publication de la stratégie de la CDIP de 2004. Le groupe de pilotage PEL de la CDIP a rédigé en 2005 un concept global PEL destiné à servir de base de planification aux régions et aux cantons. De fait, des concepts d'introduction régionaux et cantonaux sont actuellement en cours d'élaboration, et différents cantons revoient à la hausse le degré de contrainte pour le PEL III (notamment TG, SH). Du reste, on recense depuis quelque temps une utilisation *obligatoire* du PEL III dans certains secteurs du système éducatif des cantons du TI et du JU.

1.2.4 Stratégie de la CDIP pour l'enseignement des langues dans le cadre de la scolarité obligatoire (mars 2004)

Le 25 mars 2004, la CDIP a adopté une stratégie et un programme de travail pour la coordination de l'enseignement des langues dans la scolarité obligatoire, et les différentes versions du portfolio des langues y jouent un rôle important en tant qu'instruments :

- *L'usage par chaque élève d'un PEL (Portfolio européen des langues) est assuré tout au long de la scolarité, dans une version adaptée à l'âge concerné.*
- **En 2006 : le PEL III est introduit dans les diverses filières d'études du degré secondaire II.**
- *Dès 2010 : l'usage du PEL I (7-11 ans) et du PEL II (11-15 ans) est généralisé dans les classes de la scolarité obligatoire.*

Si le passage "le PEL III est introduit..." est interprété dans un sens étendu, très peu de cantons peuvent respecter, en l'état actuel, cette limite temporelle. Précisons que la coordination des conditions générales a accusé un certain retard dans l'enseignement des langues au degré secondaire II. Initialement, le groupe de pilotage partait du principe que tous les élèves devaient, si possible, recevoir le PEL III avant le terme de la 9^e année de scolarité. Mais il est assez gênant que les apprenants doivent en règle générale acheter un PEL III au degré secondaire II.

Si d'autres cantons généralisent l'introduction du PEL III, il s'avère indispensable de produire une deuxième édition du PEL III dans les prochaines (1 à 2) années.

1.2.5 Etat de la livraison

Depuis 2001, le service producteur (*Schulverlag Bern*) a livré les quantités suivantes d'exemplaires (état au 31.12.2005) :

| Langue d'édition | Exemplaires livrés | Exemplaires disponibles | Remarques |
|------------------|--------------------|-------------------------|--|
| Allemand | 28'145 | 14'683 | |
| Français | 8'617 | 9'292 | |
| Italien | 11'644 | 1'786 | Au début, version pilote encore en usage |
| Anglais | 15'359 | 5'551 | Dont près de 10'000 pour une école privée grecque |
| Total | 63'765 | 31'312 | Réserve selon la langue d'édition de 1-5 tirages annuels |

1.2.6 Renouvellement du mandat du groupe de pilotage

Le 20 janvier 2005, le comité de la CDIP a renouvelé le mandat du groupe national de pilotage PEL. Parmi les tâches qui lui ont été confiées figure notamment la conception d'une deuxième édition :

- b) soumet au Secrétariat général de la CDIP les modifications à assurer dans la 2^e édition du PEL III destinée aux jeunes et aux adultes, laquelle doit intégrer les quatre langues nationales; il étudie et propose des modalités de *prise en compte du projet de Passeport européen*; il assure le controlling de la révision et de la 2^e édition;

1.2.7 Projet de Passeport européen de l'UE de décembre 2004

Le projet de Passeport européen (*Europass*) a été lancé par l'UE au travers d'une décision adoptée le 15 décembre 2004 concernant un concept cadre commun visant à promouvoir la transparence dans le domaine des qualifications et des compétences (*Europass*). Fait partie intégrante de cet instrument le passeport de langues électronique *Europass*, dont le contenu correspond largement au passeport pan-européen de langues, avec toutefois des réductions dans le domaine des expériences linguistiques et interculturelles. Tous les pays membres ont constitué des services de coordination, qu'on appelle *centres Europass*, et qui sont partiellement rattachés aux services de coordination du programme européen de formation professionnelle LEONARDO DA VINCI. La Suisse a l'intention de prendre part au projet *Europass*. L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) procède actuellement à des mises au point pour déterminer s'il faut intégrer – et si oui dans quel organe – un service de coordination *Europass*, dont le but serait d'exploiter un site internet, à l'instar des autres pays européens. En attendant sa réalisation (au plus tôt 2008), les personnes qui souhaitent créer l'*Europass* doivent se contenter du site internet de l'UE (<http://europass.cedefop.europa.eu>) ou de celui d'un pays voisin, comme l'Autriche (<http://www.europass-info.at>), auquel se réfère aussi la version pilote du PEL 15+ autrichien (2005).

1.2.8 Développements internationaux concernant le CECR et le PEL

La Suisse participe à deux projets du Centre Européen des Langues Vivantes (CELV) de Graz qui concernent le PEL ("Soutien à la mise en œuvre du PEL" et "ELP Teacher Training"); les participants obtiennent ainsi des informations approfondies sur des projets PEL menés dans d'autres pays.

Depuis le lancement du PEL en 2001, le Conseil de l'Europe a validé 75 portfolios provenant de 24 pays et de 3 ONG, dont récemment des versions *électroniques* :

- Le PEL néerlandais, basé sur internet, il comporte un mode élèves, un mode classes et un mode enseignants. Les fichiers PEL des élèves sont stockés sur un serveur central, mais la sphère privée est protégée par un de passe : <http://www.europeesthaalportfolio.nl/>.
- ALTE/EQUALS <http://www.eelp.org/eportfolio/index.html> propose un PEL en anglais et en français, qui peut être téléchargé gratuitement depuis internet et installé sur l'ordinateur de l'utilisateur.
- En Suède, le PEL destiné aux écoles publiques est disponible sur CD-Rom ainsi que sur internet. Il peut être téléchargé par un utilisateur donné ou, de manière décentralisée, sur les serveurs de chaque école.

Dans le cadre de certains projets issus du monde professionnel, des *descripteurs spécifiques à la profession* ont été développés ou repris d'autres projets de l'UE, à l'instar de :

- PEL N° 48.2003; projet international sous la direction de l'Université de Sofia (pays participants : Allemagne, Royaume-Uni, Bulgarie, France, Italie). Coopération dans le cadre d'un projet LEONARDO de l'UE avec différents modules.
- *European vocational qualifications* (EVOQ), un projet du réseau *European Language Network* (ICC) : descripteurs pour la certification de compétences liées à la profession dans les langues étrangères : <http://icc-languages.eu/evoqs.php>

La forme de présentation des *listes de repérage* a changé. Dans différents modèles PEL les *descripteurs* sont classés par aptitudes (et non par niveaux comme dans le PEL III); c'est le cas notamment dans le PEL 15+ de l'Autriche. Il arrive souvent que les descripteurs, formulés en termes généraux, soient illustrés par des exemples concrets (Autriche, Espagne, Pays-Bas, Tyrol du Sud).

Il est à noter que de plus en plus des moyens et matériels didactiques sont classés selon les niveaux de référence. De plus, les dictionnaires adoptent aussi depuis peu ces niveaux de référence (par ex. Oxford). Certains moyens d'enseignement des langues reprennent des éléments du portfolio.

Selon la fonction qu'ils assument dans le contexte général d'un pays ou d'une région, les PEL seront désormais plus ou moins volumineux. Citons comme exemple de PEL très dépouillé le PEL révisé pour adultes (*CILT*) de la Grande-Bretagne, qui a déjà défini des standards nationaux dans les langues et un cadre de qualification national.

Différents PEL ont été créés à l'intention des personnes *issues de la migration*, avec des descripteurs orientés d'après les besoins spécifiques des utilisateurs, qui doivent apprendre la langue locale : Irlande N° 11/12.2001, rév. en 2004; Milestone N° 37.2002.

La nécessité de créer un *cadre de référence pour la langue première, langue locale ou de scolarisation* a été articulée de plus en plus clairement ces dernières années. Le Conseil de l'Europe a traité cette thématique et l'a reprise dans le projet à moyen terme (*Medium Term Project* - 2006-2009). A la suite d'une conférence scientifique tenue à Cracovie en avril 2006, dans laquelle la Suisse était représentée par deux personnes du groupe HarmoS "Langue première", une conférence intergouvernementale a eu lieu en octobre 2006 à Strasbourg avec des représentants des ministères de l'éducation. Ainsi, ce thème continue d'être traité à un échelon supranational.

1.3 Enquêtes et avis concernant le PEL 1.2000 (PEL III)

(Les avis reçus sont reproduits en annexe.)

1.3.1 Introduction du PEL dans le canton du Tessin : évaluation et autres avis

Aucune enquête d'envergure n'a pour l'instant été réalisée sur l'usage du PEL III, à part une évaluation menée dans le canton du Tessin en 2003 (D'Alessio; Worni; Stoks : *Valutazione del Progetto Portfolio Europeo delle Lingue PEL. Rapporto finale*).

Voici le résultat de l'évaluation¹ :

Durant l'année scolaire 2001-2002, le passeport européen des langues a été introduit dans toutes les écoles professionnelles tessinoises. Des cours de perfectionnement ont été organisés et plus de 4000 élèves ont travaillé avec le portfolio. Ce projet a récemment été évalué par un groupe de travail : ce dernier a interrogé des enseignantes et des enseignants, des élèves, des personnes chargées de la mise en œuvre ainsi que des directrices et des directeurs d'établissement; des heures d'enseignement ont été observées et la stratégie d'introduction a été analysée. Parmi les résultats positifs figurent le fait que les élèves se familiarisent avec les niveaux de référence du cadre européen (A1-C2), le fait que les enseignants des différentes langues étrangères adoptent des objectifs communs et un langage commun au sein d'une même école ainsi que la culture des capacités d'auto-évaluation, que le portfolio permet de développer. Quant aux aspects plutôt négatifs, il a été dit que le modèle du portfolio n'est pas très attrayant, qu'il est difficile à comprendre et qu'il n'est pas perçu comme correspondant aux besoins des jeunes utilisateurs. Au lieu d'opter pour une stratégie d'introduction par le haut, avec une utilisation obligatoire du portfolio, il vaudrait mieux choisir une manière de faire qui procède davantage par le bas. Les évaluateurs concluent toutefois que le portfolio peut s'avérer un instrument précieux dans l'enseignement des langues étrangères et suggèrent de consulter davantage les enseignants dans les projets à venir.

En complément de l'évaluation du TI, les avis détaillés des expertes tessinoises Andrea Biniszkiwicz (février 2005) et Pia Gilardi (juillet 2005) ont été ajoutés en annexe (pp. 6-9).

1.3.2 Avis provenant de Suisse alémanique

Des avis complets sur le document du PEL III et son introduction au niveau du degré secondaire II ont été reçus de Martina Wider, du service spécialisé pour les langues du *Mittelschul- und Berufsbildungamt* du canton de Zurich (mai 2006, Annexe p. 4 / été 2004; pp. 9 -11).

1.3.2 Avis de l'IFFP (pour la Suisse romande)

A la suite d'un entretien, mené le 26 avril 2006 avec deux expertes du secteur de la formation professionnelle, Pia Gilardi ISFPF TI et Verena Péquignot de l'IFFP de Suisse romande, cette dernière a pris position sur le projet de concept de révision (Annexe, p. 3).

1.3.3 Avis des auteurs du PEL III (N° 1.2000)

Le professeur Günther Schneider de l'Université de Fribourg a livré un avis détaillé sur le projet de concept de révision (Annexe, pp. 1-3) en mettant l'accent sur les descripteurs et les listes de repérage. Il s'est dit prêt à apporter sa contribution aux travaux de remaniement.

Une prise de position a également été reçue de l'auteur et Dr. Brian North concernant l'emploi du PEL pour la formation des adultes (avril 2004; Annexe pp. 11-12). Ses propositions ont largement été soutenues par les deux experts des écoles-club / Eurocentres, Mike Makosh et Gareth Hughes (décembre 2005; Annexe p. 6).

B. North renonce toutefois à poursuivre sa collaboration, du fait qu'il s'est consacré à d'autres thématiques. Quant à l'auteur Leo Koch, il n'a pas livré de prise de position; il se retire lui aussi pour les mêmes raisons.

¹ Traduction libre d'un extrait paru dans : *Babylonia* 2/2004.

1.4 Conclusions du groupe de pilotage

Les nombreuses prises de position reçues ont été examinées par le groupe de pilotage PEL de la CDIP à plusieurs reprises, et la dernière fois durant la séance du 28 juin 2006. Il en tire les conclusions suivantes :

1.4.1 Langues d'édition du PEL

La deuxième édition doit aussi comporter, en plus des langues déjà présentes, la quatrième langue nationale.

1.4.2 Ensemble des destinataires (utilisateurs)

Initialement, le PEL III a été conçu pour la tranche d'âge des jeunes dès 15 ans et des adultes. C'est là toutefois un segment très hétérogène, comprenant les degrés et les secteurs suivants :

- 9^e année de la scolarité obligatoire (tous types de sélection)
- Ecoles secondaires de formation générale (maturité gymnasiale et spécialisée)
- Ecoles de maturité professionnelle
- Ecoles professionnelles
- Domaine tertiaire : écoles spécialisées, hautes écoles spécialisées, HEP, universités
- Domaine quaternaire : formation des adultes (générale et professionnelle)
- Personnes issues de la migration.
- Monde du travail : formation continue interne à l'entreprise
- Usage privé extrascolaire

Les expériences engrangées ont montré que, contrairement à ce qui était prévu initialement, le PEL III n'est pas employé au degré secondaire I (9^e année de scolarité, terme de la scolarité obligatoire). Pour ce degré de formation, c'est plutôt le PEL II qui semble faire ses preuves, lequel semble visiblement même se prêter assez bien au début du degré secondaire II. Par conséquent, le PEL III doit dorénavant être axé sur le *secondaire II et les degrés de formation subséquents*.

1.4.3 Besoins, intelligibilité, descripteurs

Différentes contributions ont souligné le fait que le PEL III ne peut satisfaire aux besoins très disparates des utilisateurs précités.

- En 2002, le Conseil Européen des Langues (CEL) a proposé une alternative pour les degrés de formation les plus poussés en élaborant le PEL Education Supérieure, N° 35.2002 (PEL IV).
- Pour les filières de formation moins poussées, les explications et les descripteurs du PEL III sont trop abstraits, pas assez clairs. Le PEL II semble donc mieux convenir pour ces filières, même si les descripteurs ont été formulés pour des apprenants plus jeunes (11-15 ans).
- Les descripteurs sont trop généraux pour le secteur professionnel ou des domaines spécifiques; ils doivent être concrétisés et complétés par des exemples. Les gymnases, par exemple, souhaitent des descripteurs pour le travail en littérature.
- On demande aussi plus de descripteurs sur les aspects qualitatifs (selon le tableau 3 du CECR).

De manière générale, on constate que le PEL est encore trop peu connu ou reconnu dans le monde du travail, parce qu'on continue essentiellement de miser sur certains certificats de langues (principalement ceux des prestataires connus). Pourtant, le PEL ne remplace pas les certificats, mais réunit les différentes attestations de compétences en langues et d'expériences linguistiques.

1.4.4 Maniabilité, forme et présentation

Le PEL III (1.2000) est constitué des éléments suivants :

- Classeur A4 en couleur, en quatre langues (f, d, i, e)
- Brochure d'information A5, 22 pages, dans une des quatre langues d'édition
- Aperçu et introduction, en quatre langues, A3 pliés au format A4
- 3 répertoires, en quatre langues, A3 pliés au format A4 : passeport de langues, biographie langagière, dossier
- Pour chaque répertoire, des instructions dans une des quatre 4 langues d'édition, *dépliant (leporello)*, 2 plis
- Dans le répertoire 1 : passeport européen des langues (modèle standard) A5, en quatre langues
- Répertoire 4 précédant les modules à photocopier : 23 pages A4, partiellement en quatre langues

Différents groupes d'utilisateurs trouvent qu'il est laborieux et compliqué de manier le PEL III :

- La version imprimée du passeport des langues ne peut plus servir d'instrument de présentation après plusieurs utilisations.
- Les listes de repérage et les formulaires ne doivent pas seulement pouvoir être téléchargés en format pdf; ils doivent pouvoir être édités sous forme électronique (cette exigence figure déjà dans le contrat d'édition du 20 avril 2001, chap. II, sect. 8). Le nombre de formulaires sous forme imprimée doit être réduit, les autres doivent être accessibles sur un site internet.
- Les instructions doivent comporter des indications sur les documents du PEL qui peuvent être repris dans des portfolios généraux (à l'instar des outils suivants : *bilan des compétences*, *Portfolio delle Competenze*).

1.4.5 Forme d'édition et mode de distribution

La question s'est posée de savoir en quoi le PEL III doit se distinguer du PEL II, dont on sait que le concept n'en était qu'à ses débuts en l'an 2000, alors que paraissait le PEL III :

- En premier lieu, ce sont les destinataires, c'est-à-dire la tranche d'âge 15+ dans le domaine d'application scolaire et extrascolaire postobligatoire.
- Le PEL III doit par conséquent être *flexible* en vue de répondre aux différents besoins des nombreux groupes d'utilisateurs. Pour cela, il convient d'opter pour des *solutions électroniques* via internet.
- La *base* commune doit être minimale.
- Le *rapport aux composantes internationales* (*Europass*, certificats, etc.) doit être explicite.

Enfin, deux questions fondamentales ont été débattues :

a) Version imprimée ou électronique uniquement ?

Même si différentes voix ont plaidé pour une version exclusivement électronique, le groupe de pilotage se prononce en faveur d'une version imprimée élaguée de la *base du PEL*, de façon à ce que les utilisateurs puissent choisir entre ces deux possibilités. Toutefois, il est indéniable que l'ensemble des éléments du PEL III doivent *aussi* être mis à la disposition des utilisateurs sous forme électronique (possibilités de téléchargement sur ordinateur et sur des supports de stockage amovibles / clés USB).

b) Vente ou distribution gratuite

Il a été demandé par plusieurs que le PEL soit gratuit – surtout s'il est disponible en format électronique. On espère ainsi accroître son attrait. Le groupe de pilotage est d'avis que le prix de vente actuel se justifierait si la vente permettait d'accéder à des prestations supplémentaires via internet, par exemple l'accès à des listes de repérage spécifiques, des informations groupées, des échantillons (niveaux différenciés).

1.5 Synthèse

Dix années ont passé depuis la première version préliminaire du PEL III, plus de cinq depuis sa validation. Dans ce laps de temps, certaines choses ont évolué, d'une part du point de vue

technique (solutions internet) et, d'autre part, au niveau du contenu. On peut retenir les éléments suivants :

- Le Cadre européen commun de référence (CECR), comme base pour le PEL, s'est imposé étonnamment vite sur le plan international et à l'échelon national; il n'est guère contesté dans le cadre des débats de politique éducative menés en Suisse.
- L'idée de base du PEL est largement acceptée, mais la mise en œuvre pratique est toujours en phase de démarrage. Le maniement de l'instrument PEL joue un rôle déterminant, surtout dans le domaine scolaire.
- Les besoins des utilisateurs/trices du PEL ont pu être appréhendés plus clairement. Des solutions spécifiques aux destinataires s'imposent, notamment en vue d'une plus large diffusion du PEL dans le monde du travail, à l'avenir aussi en rapport avec l'*Europass*.
- Le PEL II avec les niveaux et descripteurs plus précis se prête particulièrement bien au degré secondaire I (y compris la 9^e année de scolarité). Les profils linguistiques et les listes de repérage offrent aussi de nouvelles perspectives pour les filières de formation moins poussées du degré secondaire II.
- Le formidable essor d'internet ouvre de nouvelles possibilités.
- Les expériences des autres pays européens doivent être exploitées.
- L'offre d'outils basés sur internet doit être élargie.
- Le site internet doit être adapté aux nouveaux besoins. Dans ce contexte, il s'agit de voir comment les différentes fonctions peuvent être combinées avec un portail :
 - Information et promotion du *produit PEL* avec les différentes versions et outils du PEL
 - Information et assistance du *processus d'introduction* : données de base, adresses, liens, évaluation, etc.
- Les questions de l'exploitation et du financement de la plateforme internet élargie doivent être clarifiées.

Sur la base des constatations et des considérations présentées jusqu'ici, le groupe de pilotage PEL demande :

a) qu'il soit procédé, pour la deuxième édition du PEL III, à des modifications *conceptuelles, formelles et de contenu*, dépassant le cadre du remaniement rédactionnel.

b) que l'on crée, pour le développement du PEL III et, le cas échéant, de la plateforme internet, une organisation de projet avec les ressources adéquates en personnel et en moyens financiers.

2. Propositions concrètes pour le développement du produit PEL III

2.1 Bases

Jusqu'à présent, le groupe de pilotage s'est basé sur les paramètres suivants :

- Prescriptions de la CDIP :
 - inclure la quatrième langue nationale;
 - respecter le cadre financier actuel (prix de vente à l'unité)
 - inclure l'*Europass*
 - permettre une généralisation aussi rapide que possible
- Stratégie de l'éditeur :
 - Apporter le moins de modifications possible au manuscrit;
 - Actualiser la présentation (comme pour le PEL II)
 - Réduction du volume de la version imprimée;
 - *Utilisation d'internet* : possibilités de télécharger des documents (grilles, formulaires) au moyen d'un code d'accès, qui serait fourni à l'achat d'un PEL.
- Intention du groupe de pilotage :
 - améliorer la maniabilité en élaguant la version de base;

- accroître l'accessibilité par des offres basées sur internet, s'orientant notamment selon les différents groupes de destinataires, par exemple des échelles globales dans les langues des migrants, échelles du PEL II, descripteurs orientés sur le secteur professionnel et spécifiques à certains domaines;
- revoir et concrétiser les descripteurs dans les listes de repérage.

Le groupe de pilotage fait remarquer que :

- le développement du PEL III est nécessaire pour suivre l'évolution dans ce domaine au niveau international;
- la Suisse ne peut conserver sa position, en comparaison européenne, par rapport au PEL, qu'en optant pour des solutions innovantes;
- il s'agit de stimuler la motivation des utilisateurs du PEL en proposant un produit adéquat pour que l'introduction générale du PEL se réalise conformément à la stratégie de la CDIP;
- il faut tabler sur des frais pour les travaux de développement qui ne doivent pas se répercuter sur le prix final du produit.
- il faudrait accompagner soigneusement l'implémentation pour que les besoins des utilisatrices et des utilisateurs puissent être reconnus rapidement et qu'il soit possible d'y réagir avec souplesse, ce qui peut se faire "en continu" avec une solution internet.
- il faudrait récolter et passer en revue des exemples tirés de la pratique, puis les rendre accessibles à d'autres, ce qui devrait être garanti par un "groupe qualité".

2.2 Aperçu des différentes propositions

| Visées de développement | Remarques / mesures nécessaires | Coûts Editeur | Coûts CDIP | Priorité |
|--|---|---------------|------------|----------|
| 1. Produit global | | | | |
| - Inclure la 4 ^e langue nationale (rumantsch grischun) | | x | | 1 |
| - Remaniement général de la présentation | | x | | 1 |
| - Elaguer la version imprimée, et proposer une <i>connexion internet</i> avec des prestations supplémentaires | - Réduire le nombre de formulaires sous forme imprimée - "Base PEL" avec modules électroniques - Adapter plateforme / portail internet - Clarifier les questions de licence (par ex. licences pour les écoles) | x | | 1 |
| 2. Forme d'édition / classeur | | | | |
| Offres avec alternative comme pour le PEL II : - Contenu livré en paquet individuel, sans classeur : - Classeur translucide - Classeur en couleur | Déterminer si les utilisateurs préfèrent des fourres pour conserver les documents | | | 2 |
| - 4 répertoires en cascade comme le PEL II | | x | | 1 |
| Visées de développement | Remarques / mesures nécessaires | Coûts Editeur | Coûts CDIP | Priorité |
| 3. Instructions | | | | |
| - A la place d'un dépliant (<i>leporello</i>) une brochure | Inclure de nouveaux aspects : <i>Europass</i> , utilisation en plus de | x | x | 1 |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| d'accompagnement comme pour le PEL II <i>ou</i> éventuellement en format électronique <i>uniquement</i> | portfolios globaux, conseils pour l'apprentissage | | | |
| - En partie rédiger à nouveau | | | | |
| 4. Passeport des langues | | | | |
| - Eventuellement version <i>électronique</i> exclusivement, par ex. profil avec plus de 6 langues (similaire au PEL II) | Clarifier l'état actuel au CoE en rapport avec l' <i>Europass</i> | x | x | 1 |
| - Intégrer la version électronique <i>Europass</i> | Lien vers des sites internet (notamment celui du futur service de coordination) | | x | 1 |
| - Grille CECR électronique, dans un nombre de langues aussi grand que possible | Sert aussi de module à photocopier | | x | 1 |
| - Grille PEL II électronique, dans les 4 langues nationales | Reprendre les niveaux intermédiaires A 1.2 etc. | x | x | 1 |
| 5. Biographie langagière | | | | |
| - Formulaire éditables donc adaptables | Vérifier la visualisation (pas seulement sous forme de tableaux) | x | x | 1 |
| - Listes de repérage éditables | - Vérifier quels descripteurs du PEL II doivent être repris - Vérifier le nombre et la formulation des descripteurs | x | x | 1 |
| - Listes de repérage spécifiques aux besoins avec exemples (téléchargements) | Vérifier : - PEL 48.2003, c'est-à-d - Descripteurs de ICC/EVOQ, c'est-à-dire http://icc-languages.eu/evoqs.php | | x | 1 |
| - Autres modèles, listes de repérage, etc. | Descripteurs pour - l'enseignement spécialisé bilingue / CLIL - la littérature | | x | 2 |
| - Grille d'évaluation, aussi pour des aspects qualitatifs, comme <i>lingualevel</i> par exemple (téléchargements) | Vérifier : - Reprendre de <i>lingualevel</i> - Profils allemand - PEL Hollande etc. | | x | 2 |
| - Si nécessaire, autres téléchargements | - Accès au CERR - Conseils pour l'apprentissage | | x | 2 |
| 6. Dossier | | | | |
| - Similaire au PEL II | | x | | 1 |

3. Prochaines étapes à suivre

3.1 Fonctionnement

Conformément au mandat de la CDIP du 20.1.2005, le controlling incombe au groupe de pilotage PEL.

Phase 1 : Travaux préliminaires (terminés d'ici mi-août 2006)

- les travaux préliminaires pour la révision conceptuelle se sont déroulés dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc, sous la direction du président du groupe de pilotage PEL durant le 1^{er} semestre 2006 (26 / 28.4.2006).
- Adoption du concept de révision avec fixation de priorités dans le groupe de pilotage le 28.6.2006
- Enfin : mises au point avec le Secrétariat général de la CDIP et clarification des mandats ainsi que de l'organisation du projet.

Phase 2 : Phase de développement (automne 2006 – automne 2007)

Proposition :

Travail d'un *groupe de développement*, qui réalise le concept de révision, ainsi que d'un *sous-groupe* de spécialistes pour la vérification et éventuellement la reformulation des descripteurs

Phase 3 : Phase de réalisation (dès l'automne 2007)

- Produit : responsabilité de l'éditeur (*Schulverlag*)
- Assistance et évaluation : responsabilité de la CDIP

3.2 Membres

Phase I

Les membres actifs au sein du groupe de préparation étaient :

Du groupe de pilotage : Peter Lenz, Jakob Mühlemann, Rolf Schärer, Hans Ulrich Bosshard (direction)

De l'éditeur : Hans Jensen, Walter Schürch

Avec la collaboration de : Gareth Hughes (Eurocentres), Mike Makosch (écoles-club), Pia Gilardi ISFPF TI, Verena Péquignot IFFP, Martina Wider ZH (surtout pour les gymnases), Günther Schneider (en tant qu'auteur)

Phase II

Membres du groupe de développement :

Proposition :

- Comité du groupe de pilotage (2-3 membres avec représentant de l'éditeur (*Schulverlag*), direction Mirjam Egli ou H.U. Bosshard), avec la contribution de la représentante IFFP (Verena Péquignot), de la représentante pour les gymnases (Martina Wider, *Fachstelle* ZH).
- Avec la collaboration au cas par cas de : Pia Gilardi ISFPF TI, Mike Makosch, Gareth Hughes
- Spécialistes descripteurs : Günther Schneider et / ou Peter Lenz ainsi que d'autres spécialistes en cas de besoin (par ex. de l'IFFP, de HEP, d'associations professionnelles) ou mandat de prestations confié à des institutions.

3.3 Tâches

Phase 1 : Préparation

- Elaboration du concept de révision
- Proposition d'organisation du projet

Phase 2 : Travail de développement

- Clarification des besoins des groupes cibles

- Elaboration du concept de base (base PEL, modules internet)
- Rédaction des instructions, choix des formulaires
- Vérification / adaptation voire reformulation des descripteurs et des situations ou exemples d'application
- Clarification des connexions : *Europass*, autres sites internet PEL, etc.
- Projet de plan du site (site map) pour la plateforme PEL et rédaction des textes pour internet
- Concept pour l'assistance et la maintenance internet sur le long terme

Phase 3 : Réalisation

- Contrôle du plan du site (site map) et des manuscrits
- Production

Projet complémentaire

- Adaptation du Guide pour l'enseignant PEL III dès la 2^e édition et développement de l'assistance par le biais du site internet

3.4 Moyens nécessaires pour la réalisation :

Phase II

- Groupe de développement : au moins une séance d'un jour tous les 2-3 mois
- Descripteurs : mandats de prestations confiés à des professionnels ou des institutions (5 à 15 journées de travail selon le secteur), éventuellement mandats à long terme et démarrage progressif du PEL sur le site internet

A négocier : Prestations propres des institutions impliquées (par ex. IFFP, services spécialisés, HEP)

Phase III

- Production : par l'éditeur
- Site internet / assistance : à *mettre au point entre l'éditeur et la CDIP*

3.5 Calendrier

Phase 1 : Préparation

| | | Décal |
|--|------|---------------------------|
| Clarification des besoins de correction avec les auteurs | 2006 | 28.2. ✓ |
| Elaboration d'un concept portant sur la révision | 2006 | 15.7. ✓ |
| Définition de la structure du projet et des objectifs | 2006 | août |
| Approbation du budget et mise en place de l'organisation du projet | 2006 | ouvert, à définir avec OM |

Phase 2 : Travail de développement

| | | |
|---------------------------------------|-----------|----------------------|
| Groupe de développement / mandataires | 2006/2007 | début : octobre 2006 |
| Reprise du manuscrit | 2007 | automne |

Phase 3 : Réalisation

(selon écoulement de la 1^{re} édition)

| | | |
|---|------|--------------|
| Remise du manuscrit | 2007 | octobre |
| Révision de la composition / présentation | 2007 | octobre |
| Bon pour exécution | 2007 | novembre |
| Production | 2007 | dès décembre |

4. Propositions (Synthèse)

Le groupe de pilotage PEL de la CDIP soumet les propositions suivantes :

1. Il est procédé, pour la deuxième édition du PEL III, à des modifications *conceptuelles, formelles et de contenu*, dépassant le cadre du remaniement rédactionnel.
2. Une organisation de projet est créée avec le mandat de réaliser le présent concept relatif au développement du PEL III avec intégration d'une plateforme internet. Horizon prévu : de l'automne 2006 jusqu'à la fin 2007.
3. Le Secrétariat général de la CDIP désigne les responsables et clarifie la question des ressources nécessaires en personnel et en moyens financiers.

Pour le groupe de pilotage PEL de la CDIP :
H.U. Bosshard, président

6 juillet 2006